



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION D'AIDE AUX  
MANIFESTATIONS ET RESEAUX D'ARTS  
PLASTIQUES NUMERIQUES ET URBAINS  
N°EX081857 AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**DÉCISION N° DM-24-202  
EN DATE DU 27 JUIN 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** l'organisation par la Ville de Vincennes d'un événement culturel à rayonnement régional, « *Vincennes, Château de lumières* », dédié aux arts numériques, à l'intérieur du Château de Vincennes du 18 octobre au 2 novembre 2024 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la Région Île-de-France, une Convention d'aide aux manifestations et réseaux d'arts plastiques numériques et urbains, fixant notamment le versement d'une subvention maximale de 10 000 € à la Ville de Vincennes dans le cadre de l'organisation de l'événement « *Vincennes, Château de lumières* ».

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**